



Responsabilité Civile des Bureaux d'Etudes Techniques (BET)

Définition

Le Bureau d'Etude est une entreprise dont l'activité couvre l'étude technique, le conseil et/ou la prescription dans le domaine des produits et des services.

Bien que partageant administrativement le même code de rattachement APE (7212b : ingénierie, études techniques), il faut ici **distinguer nettement deux familles de BET** : ceux qui opèrent dans le champ de la loi « Spinetta » du 01.04.1978 (dits **BET Construction**) et les autres (dits **BET Industrie**).

Pour les premiers, l'assurance RC Décennale est obligatoire (c.civ : art. 1792 et ss, art 2270), les BET Construction et Travaux Publics étant des composantes de la Maîtrise d'œuvre ; car, si l'architecte est d'habitude le maître d'œuvre, certains chantiers, complexes, peuvent nécessiter l'appel à un bureau d'études, voire à d'autres prestataires, comme un économiste de la construction ou un coordinateur de travaux.

Pour les seconds, une assurance RC Décennale sera sans objet ; une assurance RC Exploitation et RC Professionnelle spécifique suffira le plus souvent à les protéger de l'essentiel ; parfois, une assurance RC Environnement se révélera également nécessaire.

Quelles sont les missions ?

Il s'agit le plus souvent de rechercher, de concevoir, d'analyser, de mettre au point, de réaliser, de mettre en œuvre ou d'améliorer produits et procédés dans le cadre d'une application opérationnelle.

En matière de construction et de travaux publics, le volet administratif et réglementaire est particulièrement sensible : installations classées ICPE, études d'impacts, examen des plans d'occupations des sols, plan local d'urbanisme et autre règlement de zone d'activité...

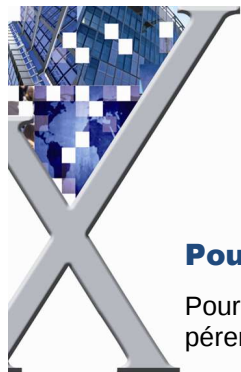
Les missions se regroupent autour des axes suivants :

- Management de projet : conseil, étude, conception, avant-projet, projet, spécifications, plan d'exécution, création de prototypes, validation de faisabilité....
- Commande et vérification du matériel : rédaction du cahier des charges techniques, lancement des appels d'offres, choix des fournisseurs, passation de commandes, surveillance des fabrications en cours...
- Contrôle du montage et de la mise en route : contrôle de conformité d'exécution, coordination du travail des entreprises, assistance au montage et à la mise en route, essais...
- Mise à disposition de personnel en régie : assistance technique
- Formation du personnel d'exploitation.
- Maintenance.
- Optimisation : études d'amélioration de la productivité notamment d'organisation des locaux et ateliers, des chaînes de production, des flux logistiques et la valorisation de déchets, restructuration de sites existants et transferts d'activités.

Nos points forts

- Des **conditions tarifaires étudiées**, parmi les **moins chères du marché** ;
- Le **savoir-faire de FINAXY Construction**, acteur majeur en assurance depuis **20 ans** ;
- Des **réponses sur-mesure** adaptées à vos besoins.

FICHE PRODUIT



Pourquoi souscrire ?

Pour se prémunir de tout dommage causé à des tiers au titre de ses missions, et pour assurer l'exercice pérenne de toutes ses missions.

Que couvre le contrat ?

Dans le cadre de ses missions ou suite à une intervention, la responsabilité du Bureau d'étude peut être mise en cause et la garantie de la Responsabilité Civile Professionnelle est essentielle à l'exercice pérenne de toutes les missions.

Pour une bonne couverture en Responsabilité Professionnelle des Bureaux d'études techniques, il est indispensable de fournir les informations relatives à l'activité, la compétence professionnelle et les éventuels agréments ou certifications, encore valides.

La responsabilité civile du BET peut être engagée pour :

- Fautes, erreurs, négligences ou omissions dans sa prestation
- Retard accidentel
- Défaut de performance
- Dommages aux objets confiés, à la suite d'un événement accidentel

FICHE PRODUIT